

Un système universel peut sembler séduisant. A priori, qui peut s'y opposer ?

En réalité, le système actuel garantit déjà un droit universel à la retraite par le biais en particulier d'une solidarité financière entre les régimes. Ainsi, depuis 1974, les régimes de salariés compensent financièrement ceux des régimes dont la démographie est défavorable. Cela se traduit par des transferts financiers de l'ordre de 7 à 8 milliards d'euros par an. En 2016, le seul régime général de base des salariés a versé 4,7 milliards d'euros à ce titre tandis que le régime agricole a perçu 5,6 milliards d'euros, dont 3,2 milliards d'euros au profit des exploitants (non-salariés) et 2,4 milliards d'euros à celui des salariés.

Le projet du gouvernement est en fait de supprimer l'ensemble des régimes existants pour aller vers un régime unique qui serait alors géré sous l'autorité de l'État, donc des gouvernements, puisque concernant l'ensemble de la population et non seulement les salariés.

Les retraites, le niveau des pensions comme l'âge de départ, risquent ainsi d'être gérées uniquement sous l'angle comptable, à l'économie, à l'image de ce qui se passe désormais pour la santé.